



MESSAGE DU PRESIDENT

"Décision du Conseil Constitutionnel sur la loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi"

Paris, 28 février 2012

La décision du Conseil constitutionnel permet le retour à une relation apaisée entre la France et la Turquie.

Outre qu'elle protège la liberté d'expression et de communication, cette décision marque aussi la volonté de laisser progresser sereinement le travail de mémoire déjà en cours en Turquie.

Au-delà, ces dernières semaines auront aussi révélé l'impérieuse nécessité pour nos sociétés de poursuivre les efforts de dialogue et de compréhension mutuelle. Oui car l'avenir de notre relation bilatérale passe aussi et avant tout par un dialogue renforcé.

Fidèle à sa mission de club de réflexion et de débat libre et ouvert, l'Institut du Bosphore doit plus que jamais poursuivre sa mission de renforcement de la relation franco-turque par une meilleure connaissance réciproque de nos sociétés. Dans un monde de plus en plus interdépendant et interconnecté, branché sur les réseaux sociaux et Internet, l'Institut du Bosphore doit renforcer sa mission d'"impulseur" du débat et de mise en perspective de l'actualité et des enjeux.

Bahadır Kalegasi, Président de l'Institut du Bosphore

Institut du Bosphore : www.institut-bosphore.org

Conçu comme un espace de débat permanent, ouvert, libre et objectif, *l'Institut du Bosphore* aborde des sujets géopolitiques, économiques, sociétaux et culturels afin de souligner l'implication de la Turquie dans la collectivité internationale, le G20 et en particulier dans sa proximité avec la France et le processus d'intégration européenne.